



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2023
Français
Original : anglais

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 43 de la résolution [2666 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, porte sur les faits nouveaux qui se sont produits en République démocratique du Congo du 20 juin au 20 septembre 2023. Il rend compte des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'exécution du mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

II. Évolution de la situation politique

2. La dynamique politique a été alimentée par la poursuite des préparatifs des élections générales de 2023, par des tensions politiques accrues, notamment en raison du manque perçu de transparence et d'inclusivité du processus électoral, exprimé par certaines parties de l'opposition, et par les efforts régionaux en cours pour lutter contre l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

3. L'inscription des électeurs à Kwamouth (Mai-Ndombe), Rutshuru et Masisi (Nord-Kivu) est restée en suspens en raison de l'insécurité. Le 30 juin, les candidats déclarés à la présidence Martin Fayulu, Augustin Matata Ponyo, Delly Sesanga et Moïse Katumbi – ce dernier étant représenté par un tiers – ont renouvelé leurs appels en faveur d'un autre audit externe du registre électoral lors d'une réunion avec le président de la Commission électorale nationale indépendante, Denis Kadima. M. Kadima a écarté cette idée et encouragé toutes les parties prenantes à vérifier les listes électorales qui seront publiées un mois avant le début de la campagne électorale.

4. Le 13 juillet, Chérubin Okende, membre de l'Assemblée nationale et porte-parole du parti politique « Ensemble pour la République » de Moïse Katumbi, a été retrouvé mort à Kinshasa, ce qui a suscité l'inquiétude des acteurs politiques quant à leur sécurité à l'approche des élections. M. Katumbi a dénoncé un crime à motivation politique, tandis que les autorités congolaises se sont engagées à mener une enquête approfondie et ont sollicité l'appui technique de partenaires internationaux, notamment la MONUSCO, qui soutient le processus d'enquête.



5. Le 11 août, la Commission électorale nationale indépendante a publié les listes provisoires des candidats aux élections législatives nationales et la liste des formations politiques. Au total, 23 653 candidatures ont été déclarées recevables, dont 17 % de femmes, et 642 ont été jugées irrecevables. L'ancien Président Joseph Kabila et le candidat déclaré à la présidence Martin Fayulu ont boycotté le dépôt des candidatures et appelé tout d'abord à la révision du cadre juridique et institutionnel du processus électoral. La liste finale des candidats, qui devait être publiée le 5 septembre, attend toujours de l'être. Le 22 août, la Commission électorale nationale indépendante a annoncé que dans les régions touchées par d'importants conflits frontaliers coutumiers et administratifs, les élections communales se tiendraient uniquement dans les capitales provinciales et reporté les élections communales des autres régions à 2024. Le 1^{er} septembre, la Commission électorale nationale indépendante a officiellement annoncé la tenue de l'élection présidentielle le 20 décembre ; la période de dépôt des candidatures s'est ouverte le 9 septembre et se poursuivra jusqu'au 8 octobre. Au 15 septembre, la Commission électorale nationale indépendante avait reçu quatre candidatures.

6. Le 15 septembre, le Parlement a ouvert sa session ordinaire, consacrée aux questions budgétaires et axée sur la sécurité et le financement des élections.

7. Du 14 au 16 août, une table ronde, réunissant diverses parties prenantes, s'est tenue à Kinshasa pour évaluer l'état de siège en place dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu depuis mai 2021. Les recommandations ont été transmises au Président Tshisekedi pour qu'il décide du maintien, de la requalification ou de la levée de l'état de siège. Le 8 septembre, le Président a présidé la réunion du Conseil des ministres, qui a adopté un projet d'ordonnance autorisant la cinquante-sixième prorogation de l'état de siège, pour une période de 15 jours, à compter du 15 septembre.

8. Le 27 juin, à Luanda, le sommet quadripartite de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), tenu sous les auspices de l'Union africaine et avec la participation de l'Organisation des Nations Unies, a adopté un « plan-cadre commun global » et créé un groupe de travail de coordination pour renforcer la cohérence et la coordination des initiatives de paix en cours concernant l'est de la République démocratique du Congo.

9. Le 30 juin et le 12 juillet, à Nairobi, et à Goma (province du Nord-Kivu) respectivement, le facilitateur du processus de Nairobi dirigé par la CAE, l'ancien Président du Kenya, Uhuru Kenyatta, a convoqué deux réunions de l'équipe technique consultative comprenant, entre autres, la MONUSCO et des ministres du Gouvernement de la République démocratique du Congo, à savoir le Vice-Premier Ministre chargé de la défense, Jean-Pierre Bemba, et le Ministre de la coopération régionale, Antipas Mbusa Nyamwisi. Les participants ont discuté des modalités préalables au cantonnement du Mouvement du 23 mars (M23) ainsi que des mesures de confiance et de la nécessité de revitaliser le processus de Nairobi. Le 23 août à Nairobi, les chefs d'état-major de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et son commandant, et le 25 août, également à Nairobi, les ministres de la défense de la CAE, ont examiné le rapport de la mission d'évaluation de la force régionale, qui s'est déroulée du 3 au 8 juillet au Nord-Kivu. Le 5 septembre, le vingt-deuxième Sommet extraordinaire des chefs d'État de la Communauté d'Afrique de l'Est a publié un communiqué annonçant le renouvellement du mandat et de l'accord sur le statut des forces de la force régionale jusqu'au 8 décembre 2023.

10. Le 11 juillet, lors d'un Sommet extraordinaire, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont approuvé le déploiement d'une mission de la SADC dans l'est de la République

démocratique du Congo et le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est engagé à compléter le budget des soldats à déployer. Dans le communiqué du quarante-troisième Sommet ordinaire de la SADC, qui s'est tenu le 17 août, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe ont réaffirmé la décision de déployer la mission de la SADC et ont renouvelé leurs appels en faveur du renforcement de la coordination des initiatives de paix dans l'est de la République démocratique du Congo. Le Sommet a également marqué le transfert de la présidence de la SADC du Président de la République démocratique du Congo, M. Tshisekedi, au Président de l'Angola, João Manuel Gonçalves Lourenço.

III. Situation en matière de sécurité

11. La situation en matière de sécurité dans le Nord-Kivu et l'Ituri est restée instable, avec des attaques continues contre les civils, qui seraient menées principalement par les Forces démocratiques alliées (ADF), qui ont renouvelé leur serment d'allégeance à la nouvelle direction de Daech le 9 août, et par la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO). Alors que le cessez-le-feu entre les Forces armées de la République démocratique du Congo et le M23 tient toujours, les affrontements entre le M23 et d'autres groupes armés se sont intensifiés. Dans le Sud-Kivu, le niveau de violence est resté nettement inférieur à celui de l'Ituri et du Nord-Kivu, bien que des poches d'insécurité aient persisté, principalement autour des sites miniers.

12. Le phénomène du « Wazalendo » a continué à prendre de l'ampleur, les activités de divers groupes affiliés ayant un effet néfaste sur la protection des civils, ainsi que sur la sûreté et la sécurité des soldats de la paix de la MONUSCO. Les groupes armés ont usé de ce terme « Wazalendo » (« patriotique » en swahili) pour faire valoir que leurs activités visaient à défendre le pays contre une prétendue agression étrangère. Les groupes de pression se sont, quant à eux, servis du terme pour mobiliser la pression publique contre la présence internationale en République démocratique du Congo, en particulier contre la MONUSCO et la force régionale.

Province de l'Ituri

13. L'insécurité dans la province de l'Ituri a temporairement baissé à la suite de la signature, le 2 juin, par les dirigeants de la CODECO, du Mouvement d'autodéfense populaire de l'Ituri (MAPI), de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) et du Front patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) d'un accord visant à mettre fin aux hostilités. Une forte réduction de la violence a été observée dans les territoires de Djugu et de Mahagi, mais la violence a repris depuis, en raison de l'expansion de la branche la plus influente de la CODECO, l'Union des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais (URPDC), dans les territoires de Mahagi et d'Aru. En outre, les violentes attaques des ADF dans les territoires de Mambasa et d'Irumu se sont poursuivies.

14. Entre le 20 juin et le 15 septembre, 212 atteintes à la sécurité ont été enregistrées en Ituri, contre 287 au cours de la période précédente : 247 civils ont été tués, dont au moins 47 femmes et 12 enfants, et 98 autres ont été blessés, dont au moins 15 femmes et 10 enfants, soit une nette diminution par rapport aux 643 civils tués au cours de la période précédente. Les ADF, qui seraient responsables de la mort de 111 civils, ont concentré leurs activités dans les territoires de Mambasa et d'Irumu sous la pression des opérations conjointes des forces armées congolaises et ougandaises dans le territoire d'Irumu, dans le cadre de l'Opération Shujaa. Le 20 août, les ADF auraient tué au moins 30 civils, dont 10 femmes et 2 enfants, autour de Samboko, dans le territoire d'Irumu. À Djugu et Mahagi, 80 % des incidents enregistrés ont été attribués à la CODECO et 20 % au Zaïre.

15. À la fin du mois de juin, des affrontements ont éclaté dans la région de Mwanga, sur le territoire d'Irumu, entre deux factions rivales du FPIC pour le contrôle du groupe et des sites miniers. Dix civils ont été tués, dont 2 femmes et 1 enfant, et 9 hommes ont été blessés. Malgré la signature d'un accord visant à mettre fin aux litiges fonciers par les chefs des communautés Nande et Lese le 25 juin, à Komanda, dans le territoire d'Irumu, le conflit s'est encore aggravé. Au 8 septembre, les violences attribuées à des groupes Maï-Maï non identifiés et à des Chini ya Tuna dans la région ont entraîné la mort de 22 civils (dont 12 femmes et 4 enfants) et la blessure de 11 autres (dont 3 femmes et 5 enfants) alors qu'ils défendaient les intérêts de leurs communautés respectives.

Province du Nord-Kivu

16. Au Nord-Kivu, l'insécurité persistante a été alimentée principalement par la poursuite des activités des ADF dans le Grand Nord et par l'intensification des affrontements entre le M23 et d'autres groupes armés dans le Petit Nord. Entre le 20 juin et le 15 septembre, 372 incidents de sécurité ont été enregistrés, au cours desquels 131 civils ont été tués, dont au moins 22 femmes et 18 enfants. Soixante-dix-sept autres civils, dont au moins 9 femmes et 17 enfants, ont été blessés. Parmi les décès, 54 ont été attribués au M23, contre 47 au cours de la période précédente.

17. Dans différentes parties du territoire de Beni, les ADF ont perpétré des violences contre des civils, bien qu'à un degré d'intensité moindre par rapport à la période précédente, probablement en raison de l'intensification des actions offensives conjointes des forces armées congolaises et ougandaises. Entre le 20 juin et le 15 septembre, 28 incidents, au cours desquels 14 civils ont été tués, dont 4 femmes, et 3 civils blessés, dont 1 femme, ont été attribués aux ADF. Dans la région de la vallée de Mwalika, les troupes congolaises et ougandaises ont affronté les ADF à trois reprises au moins, notamment le 28 juin, le 9 juillet et le 30 juillet, et auraient tué plusieurs combattants des ADF.

18. Le territoire de Lubero et la ville de Butembo ont continué à subir des violences perpétrées par les groupes Maï-Maï, notamment des extorsions et des enlèvements de civils. Entre le 20 juin et le 15 septembre, 46 incidents ont été enregistrés, au cours desquels 19 civils ont été tués, dont 3 femmes et 3 enfants, et 8 autres civils blessés, dont 3 femmes et 3 enfants.

19. Dans le Petit Nord, le cessez-le-feu entre les forces armées congolaises et le M23 a été largement respecté. Malgré les exigences du communiqué de Luanda en date du 23 novembre 2022 concernant le retrait de toutes les zones occupées cependant, le M23 a réoccupé certaines zones précédemment libérées dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo. Le désengagement partiel du groupe de certaines zones semble tactique, ce qui facilite ainsi son repositionnement et le maintien de son contrôle sur des lieux stratégiques. À deux reprises, le 20 juin et le 19 juillet, le M23 a arrêté des convois de la MONUSCO qui se rendaient à Rumangabo, dans le territoire de Rutshuru, en mission de reconnaissance dans le cadre de la planification du précantonnement. Les convois se sont vus refuser le passage et sont retournés à Goma pour éviter de compromettre le cessez-le-feu.

20. Les combats entre le M23 et une coalition d'autres groupes armés, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les groupes Nyatura, se sont intensifiés dans les territoires de Rutshuru et de Masisi, entraînant la mort de 96 civils, dont 16 femmes et 13 enfants (5 filles), et la blessure de 47 civils, dont 5 femmes et 8 enfants, tandis qu'on estime à 2 675 le nombre de civils déplacés par les affrontements.

21. Le 30 août à Goma, suite à une manifestation non autorisée du groupe politico-religieux autoproclamé Wazalendo Foi naturelle judaïque messianique vers les nations (FNJMN), appelant au départ de la MONUSCO avant le 31 décembre 2023 et menaçant d'attaquer la MONUSCO et certains organismes des Nations Unies, des affrontements entre les forces de défense et de sécurité congolaises et les manifestants ont fait au moins 49 morts, 56 blessés et conduit à 158 arrestations parmi les civils, selon les autorités gouvernementales. C'est dans ce contexte que, le 5 septembre, la Cour militaire du Nord-Kivu a ouvert un procès pour crimes contre l'humanité, meurtres, destruction de biens et violation d'ordres, entre autres chefs d'accusation. La MONUSCO suit ces procès afin de garantir une procédure régulière et apportera son soutien, le cas échéant.

22. Les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda n'ont cessé de croître, chaque partie accusant, l'autre de préparer une attaque sur son territoire. Le 27 juillet, un soldat congolais aurait échangé des coups de feu avec un soldat des forces de défense rwandaises à Rutagara, près de Goma, à la frontière avec le Rwanda, et le soldat rwandais aurait été tué.

Province du Sud-Kivu

23. Des poches d'insécurité ont persisté dans certaines parties du Sud-Kivu. La province est restée vulnérable à un éventuel débordement du M23 qui, associé à l'intensification des activités de Twigwaneho, pourrait solliciter à l'extrême les capacités de réaction des forces armées congolaises. Entre le 20 juin et le 15 septembre, 188 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, au cours desquelles 54 civils ont été tués, dont au moins 19 femmes et 5 enfants, et 35 blessés, dont 3 femmes et 4 enfants.

24. Les attaques des groupes armés burundais, à savoir les Forces nationales de libération (FNL) et la Résistance pour un État de droit au Burundi (RED Tabara) ont diminué dans le territoire de Mwenga, du fait d'une présence continue des forces armées congolaises et burundaises. Dans le territoire de Kalehe, mais aussi dans les territoires de Kabare et de Walungu, les groupes Raia Mutomboki, agissant sous la bannière du « Wazalendo », ont continué à commettre des exactions, des vols et d'autres atteintes aux droits humains.

IV. Situation des droits humains

25. À l'approche des élections générales, la période considérée a été marquée par des informations faisant état de nouveaux actes d'intimidation et de violence visant des personnalités de l'opposition politique, de la société civile, des défenseurs des droits humains et des journalistes. En juin et juillet, un membre de l'opposition politique a déclaré avoir fait l'objet d'une perquisition sans mandat et un autre avoir reçu des menaces d'arrestation. Le 20 juin, le président du Mouvement lumumbiste progressiste, Franck Diongo, a été arrêté. Le 17 août, le procès d'un conseiller spécial de M. Katumbi, Solomon Idi Kalonda, s'est ouvert à la suite de son arrestation le 30 mai. M. Kalonda est accusé d'avoir incité le personnel militaire à commettre des actes contraires à la loi et à leurs devoirs, d'avoir divulgué des documents secrets de défense à une puissance étrangère et d'avoir commis une trahison. Entre juin et août, la MONUSCO a recensé 54 violations des droits humains liées aux restrictions de l'espace civique, qui ont fait 73 victimes (dont au moins 3 femmes), notamment des défenseur(se)s des droits humains, des membres de la société civile et des journalistes. Au cours de la période considérée, la Mission, par l'intermédiaire du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo, a également mis en évidence trois cas de discours de haine

atteignant le seuil fixé dans le Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

26. La MONUSCO a recensé une augmentation des violations des droits humains et des atteintes à ces droits entre juin et août 2023, avec 1 443 violations et atteintes (contre 1 274 entre mars et mai 2023), affectant 1 809 victimes. L'immense majorité, soit 85 % de ces violations et atteintes, ont été commises dans les provinces touchées par le conflit. Des groupes armés seraient responsables de 67 % de ces atteintes. Les factions Maï-Maï continuent d'être responsables de la plupart des atteintes (311), suivies entre autres des ADF (132), du M23 (111), des factions Nyatura (92), des milices Twa (74), de la CODECO (64), de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (60), des Raia Mutomboki (12), des FDLR (9) et du Zaïre (6). Au cours de la période considérée, au moins 180 civils (dont 43 femmes et 45 enfants) ont été victimes d'exécutions sommaires attribuées à des groupes armés, notamment des ADF, de la CODECO et du M23, ce qui représente une baisse considérable par rapport aux 830 victimes enregistrées entre mars et mai, susceptible d'être liée aux opérations militaires en cours dans le Grand Nord et l'Ituri, ainsi qu'à une diminution des activités offensives du M23.

V. Situation humanitaire

27. La violence armée prolongée perpétrée par des groupes armés a continué d'exacerber les problèmes humanitaires et de provoquer des déplacements de population. Au 1^{er} août, le nombre de personnes déplacées en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu s'élevait à 5,4 millions, sur un total de 6,1 millions de personnes déplacées dans l'ensemble du pays. Au 11 septembre, le plan de réponse humanitaire 2023 pour la République démocratique du Congo, budgétisé à hauteur de 2,25 milliards de dollars, n'était financé qu'à 34 % malgré l'intensification de l'aide humanitaire à l'échelle du système annoncée le 16 juin.

28. Au 23 août, 35 074 cas suspects de choléra avaient été signalés dans tout le pays, dont 23 332 dans le Nord-Kivu. Le plan opérationnel de trois mois pour l'extension du système lancé en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu en juin est axé sur la lutte contre la pénurie alimentaire et la protection des populations vulnérables et touchées par les conflits, notamment contre la violence sexiste et les maladies transmissibles. En juillet 2023, 1,39 million de personnes, sur les 5,46 millions visées, ont reçu une aide. Du 28 août au 1^{er} septembre, le Groupe des directeurs de programmes d'aide d'urgence est intervenu auprès des autorités congolaises et des partenaires humanitaires pour plaider en faveur d'un soutien supplémentaire des donateurs et a recommandé de prolonger l'intensification de l'aide à l'échelle du système, qui l'a finalement été, le 14 septembre jusqu'à la fin du mois de décembre 2023.

29. Au Nord-Kivu, 24 incidents de sécurité contre des acteurs humanitaires ont été enregistrés au cours du seul mois de juillet, ce qui en porte le nombre total à 168 en 2023. Les obstacles matériels ont également entravé l'accès humanitaire, y compris les restrictions à la liberté de mouvement de certains acteurs humanitaires dans les zones non contrôlées par l'État. Le 21 juillet, invoquant des raisons de sécurité, le Président a ordonné le renforcement du contrôle à l'égard des organisations internationales non gouvernementales opérant dans le pays et créé une commission interministérielle composée des ministres du plan, de l'intérieur, des affaires étrangères et de la justice, chargée d'élaborer un rapport au sujet de la situation de ces organisations. Le 8 août, la Commission interministérielle a annoncé qu'elle entendait revoir les accords existants entre la République démocratique du Congo et les organisations internationales non gouvernementales.

VI. Protection des civils

A. Stratégies de la Mission et processus politiques

30. Conformément aux principes de l'Action pour le maintien de la paix et à la version actualisée de la politique sur la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, la MONUSCO a poursuivi ses efforts de protection, en continuant ses bons offices, en facilitant le dialogue aux niveaux national, provincial et local, en assurant une protection physique grâce à une dissuasion et une interposition souples, et en créant un environnement protecteur, lié notamment à des actions visant à renforcer l'état de droit et l'obligation de rendre des comptes. Dans le cadre du processus de transition, la MONUSCO a procédé à une analyse et à un recensement complets des zones sensibles, des capacités et des lacunes en matière de protection, à partager avec le gouvernement, de manière à faciliter le transfert progressif des tâches de protection aux autorités nationales. Afin d'améliorer l'état de préparation et l'efficacité de la mission, la MONUSCO a également mis à jour les directives de base concernant la protection des civils cherchant un abri dans les locaux de la mission, l'administration des assistants chargés de la liaison avec la population locale et le dispositif d'alerte et d'intervention rapides.

31. La Mission a continué de veiller au respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes dans ses activités de soutien aux forces de défense et de sécurité congolaises. Entre le 20 juin et le 10 septembre, 95 évaluations des risques ont été effectuées, dont 68 concernant le transport, 4 la logistique, 3 la formation et 9 d'autres activités. Les difficultés relevées sont liées à la réception en temps voulu des informations nécessaires à l'exercice d'une diligence raisonnable, à l'utilisation apparente de certains acteurs étrangers de la sécurité par les forces de défense et de sécurité congolaises et à des rapports faisant état d'une collaboration entre ces forces et des groupes armés, notamment dans le contexte de la mise en place d'une nouvelle force de réserve pour soutenir les forces armées congolaises.

B. Interventions sur le terrain

32. En Ituri, à cinq reprises entre le 22 juillet et le 10 septembre, l'intervention opportune de la MONUSCO a permis de déjouer des tentatives d'attaques ou des attaques en cours contre des civils, y compris des populations déplacées, par des assaillants de la CODECO dans le territoire de Djugu. Un déploiement permanent de combat a été envoyé à Idohu, sur le territoire d'Irumu, du 20 juin au 12 juillet, le long de la route entre Komanda et Eringeti pour protéger les civils des violences des ADF.

33. Le 20 juillet, le nouveau Centre de coordination des opérations mixtes de la MONUSCO et des forces armées congolaises, établi à Bunia, en Ituri, pour améliorer l'échange d'informations et réagir plus rapidement aux alertes, a commencé à remplir ses fonctions. Le 14 juillet, la MONUSCO a achevé la réfection d'un pont critique à Bambu, ce qui a permis la reprise du trafic sur la route entre Iga-Barrière et Mongbwalu.

34. Dans le Grand Nord, au Nord-Kivu, la MONUSCO a poursuivi ses patrouilles de domination le long de la route entre la ville de Beni, Eringeti et Bwana Sura afin de protéger les civils des combattants des ADF fuyant vers le nord et l'ouest sous la pression des opérations conjointes des forces armées congolaises et ougandaises. Depuis le 22 juin, en collaboration avec les forces de sécurité nationales, la Mission effectue des patrouilles nocturnes dans la ville de Beni à la suite d'une recrudescence du banditisme.

35. Dans le Petit Nord, au Nord-Kivu, la MONUSCO a maintenu une présence protectrice, en menant des patrouilles de domination de zone et des missions à longue portée. En collaboration avec les autorités congolaises et les forces de sécurité, la Mission a contribué à assurer la sécurité des personnes déplacées et à établir des couloirs humanitaires. Afin de réduire les risques aigus de violence sexuelle dans les sites de déplacement, la Mission a également augmenté ses patrouilles conjointes avec les forces armées congolaises, en coordination avec les autorités congolaises, le Fonds des Nations Unies pour la population et les acteurs humanitaires.

36. Au Sud-Kivu, la MONUSCO a assuré la protection physique d'environ 2 740 personnes déplacées à Mikenge, dans le territoire de Mwenga, et effectué des patrouilles à longue distance pour user de dissuasion à l'égard de toute violence contre les civils sur l'ensemble de la province et permettre à la Mission de s'engager auprès des communautés vulnérables. Dans la plaine de la Ruzizi et sur les hauts plateaux des territoires d'Uvira et de Fizi, la Mission a contribué à réduire les tensions entre agriculteurs et éleveurs en soutenant l'établissement de comités de protection locaux. La MONUSCO a également aidé les autorités provinciales à créer et à mettre en place des commissions consultatives locales pour le règlement des conflits coutumiers.

37. Entre le 20 juin et le 11 septembre, le système d'alerte communautaire de la MONUSCO a reçu 746 alertes en provenance du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Les forces de sécurité nationales, la MONUSCO et les acteurs humanitaires ont répondu à 59 % des alertes.

38. Entre le 20 juin et le 11 septembre, la MONUSCO, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, a mené 159 opérations ponctuelles en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu et détruit 536 restes explosifs de guerre, 12 411 munitions d'armes légères et 7 autres engins explosifs. Au cours de la même période, la MONUSCO a supervisé l'organisation de 635 séances de sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs à l'intention de 28 064 civils (dont 13 158 femmes et filles) dans les territoires de Mambasa et de Djugu en Ituri, et dans les territoires de Beni, Lubero, Rutshuru et Masisi au Nord-Kivu. Des épisodes quotidiens de sensibilisation aux engins explosifs ont été diffusés sur Radio Okapi en swahili, en français et en kinande.

VII. Stabilisation et renforcement des institutions de l'État

A. Désarmement, démobilisation, réintégration et stabilisation

39. La MONUSCO, en collaboration avec les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, a continué à favoriser la mise en œuvre du Programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, notamment dans le cadre de réunions de coordination provinciales régulières organisées pour régler des questions liées à la cohérence et à la coordination. Elle a également facilité les échanges réguliers entre les acteurs de la stabilisation au Sud-Kivu, ce qui a permis de renforcer la cohérence entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales.

40. Entre le 20 juin et le 10 septembre, la MONUSCO a prêté une aide au désarmement et à la réintégration de 20 ex-combattants congolais. La Mission a également facilité le rapatriement de 11 ex-combattants rwandais et d'un ex-combattant burundais (tous des hommes) avec 14 personnes à charge (8 hommes, 6 femmes) dans des sites de transit, dans le cadre de ses activités en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réintégration et de réinstallation.

41. Le 28 août, les projets pilotes de réinsertion communautaire pour les ex-combattants ont été lancés en Ituri et mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations et des partenaires locaux. Ces projets ciblent 2 000 bénéficiaires par province, dont 31 % de femmes. Ils ont été conçus par la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies, en étroite collaboration avec le Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et d'autres acteurs locaux, provinciaux et nationaux, afin de favoriser l'insertion des ex-combattants dans la population active, de renforcer l'autonomisation des femmes et de promouvoir le dialogue communautaire, tout en réduisant la violence de proximité.

42. Le 20 juillet, le plan opérationnel du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation pour le Nord-Kivu a été adopté. Cette adoption marquait le parachèvement des trois plans opérationnels provinciaux dans l'est de la République démocratique du Congo et devrait permettre au Programme de lancer un appel de fonds compte tenu des besoins recensés. Au Tanganyika, la MONUSCO a aidé le Programme à élaborer un système d'information, de conseil et d'orientation destiné à fournir des services intégrés aux bénéficiaires du Programme et à faire office d'outil de suivi. Le système sera détenu et géré par le Programme et mis en œuvre en collaboration avec les autorités provinciales, en vue de soutenir les partenariats avec les prestataires de services et de déterminer les possibilités d'orientation des ex-combattants.

B. Réforme du secteur de la sécurité

43. La MONUSCO a continué à prêter ses bons offices et son assistance technique en vue d'épauler les efforts déployés au niveau national pour relever les principaux défis en matière de gouvernance du secteur de la sécurité et faire progresser les réformes institutionnelles. Entre le 26 juin et le 7 juillet, les forces armées congolaises, avec l'appui de la MONUSCO, ont procédé à une évaluation interne du plan de réforme de l'armée (2008-2025), qui a révélé un taux de mise en œuvre de 45,5 %, en raison du manque d'appropriation nationale et de l'insuffisance des ressources financières. Les 5 et 6 juillet, la MONUSCO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Réseau pour la réforme du secteur de la sécurité et justice ont soutenu un atelier de sensibilisation de haut niveau organisé par la Police nationale congolaise à Kinshasa, avec la participation de 60 officiers de police de haut rang, dont 5 femmes, concernant les textes juridiques relatifs au plan d'action quinquennal de réforme de la police (2020-2024).

44. Le 9 juillet, la MONUSCO a organisé une réunion avec 26 femmes officiers supérieurs de l'armée et de la police pour discuter des défis liés au recrutement, à la promotion et au maintien des femmes en uniforme, ainsi que des politiques de retraite. Au 11 septembre, 2 700 femmes au total étaient employées dans les forces armées dans le cadre d'une campagne nationale de recrutement en cours visant à en intégrer 3 000 d'ici à 2024.

45. Le 3 juillet, afin de renforcer le contrôle parlementaire et la viabilité financière du secteur de la sécurité, une alliance de la société civile, l'Alliance citoyenne pour la gouvernance sécuritaire, en collaboration avec la MONUSCO et le PNUD, a organisé un atelier de renforcement des capacités à Kinshasa à l'intention de 50 membres des commissions de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale et du Sénat, dont 9 femmes, afin de s'assurer que les intérêts publics étaient pris en compte dans le processus d'établissement du budget de la défense.

46. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, la MONUSCO, a formé 30 armuriers (dont 2 femmes) des forces armées congolaises à Bunia, en Ituri, à la gestion des armes et des munitions. En outre, le Service de la lutte antimines a installé

et remis 14 conteneurs qui avaient été transformés en armureries mobiles aux forces armées et à la police nationale congolaise dans le Sud-Kivu et a dispensé aux bénéficiaires une formation sur la manipulation et le stockage des armes en toute sécurité.

VIII. Les femmes, et la paix et la sécurité

47. La MONUSCO a continué à promouvoir la participation des femmes aux élections de 2023 dans un contexte d'insécurité accrue à l'égard des candidates aux élections. Entre le 24 juin et le 7 juillet en Ituri et au Sud-Kivu, la Mission a organisé cinq ateliers avec 221 participants du gouvernement et de la société civile, y compris 205 candidates potentielles, afin de recenser les problèmes auxquels les femmes se heurtaient pendant les campagnes électorales. L'Ituri et le Sud-Kivu ont vu une augmentation des candidates inscrites sur les listes provisoires, par rapport aux élections de 2018.

48. À Bunia, en Ituri, le 24 juin et les 12 et 13 septembre, la MONUSCO a organisé deux ateliers pour renforcer la participation politique des femmes. Les deux ateliers ont rassemblé 111 femmes, dont au moins 25 candidates aux prochaines élections. En conséquence, l'organisation de la société civile Collectif des femmes de l'Ituri a mis au point une stratégie visant à augmenter le taux de participation des femmes au processus électoral. À la clôture de la phase d'inscription aux élections législatives nationales, les femmes représentaient 3 995 des candidatures valides (17 %), soit une augmentation de 6 % par rapport aux élections de 2018. Cependant, les femmes ne représentent que 10 % des candidats indépendants, malgré la décision de la Commission électorale nationale indépendante de supprimer les frais d'inscription pour les candidates. La communication négative autour des élections, la résistance des dirigeants des partis politiques à prendre en compte les candidatures féminines, le harcèlement et l'insécurité persistants sont autant de facteurs auxquels les candidates se heurtent.

IX. Activités intégrées des Nations Unies

A. Processus électoral de 2023

49. La MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué à prêter leur appui à la tenue d'élections libres, équitables, inclusives et transparentes, notamment en offrant leurs bons offices pour désamorcer les tensions et faciliter le renforcement des capacités des acteurs électoraux par l'intermédiaire d'une équipe spéciale intégrée des Nations Unies chargée des élections.

50. Du 10 au 25 juillet, en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, la MONUSCO et le PNUD ont apporté un soutien financier et technique à la police nationale congolaise au titre d'une activité de sensibilisation sur le rôle des forces de sécurité dans le processus électoral. Le 8 août, la MONUSCO et le PNUD ont lancé un stage de formation de trois semaines à l'intention de 60 policiers, dont 3 femmes, sur la gestion du renseignement et la prévention de la violence électorale. La composante police de la MONUSCO a également mis au point une formation sur les manœuvres des véhicules blindés pour la gestion des foules afin de renforcer les capacités opérationnelles de la police nationale congolaise et son respect des droits humains.

51. La MONUSCO a également offert ses bons offices pour promouvoir la participation sûre et politique des femmes, des jeunes et des peuples autochtones, l'adoption du projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie au

parlement et les initiatives contre les discours haineux, l'intolérance politique et la violence fondée sur le genre, ainsi que la bonne gouvernance des fonds électoraux et l'observation des élections par la société civile et les partis politiques afin de renforcer la transparence, la crédibilité et la responsabilisation. Le 23 août, à Kinshasa, la Commission électorale nationale indépendante a inauguré la Maison des élections, une installation visant à améliorer l'accessibilité et les interactions avec les acteurs électoraux, financée par le PNUD dans le cadre du programme d'appui électoral.

B. Appui au système judiciaire et lutte contre l'impunité

52. La MONUSCO et le PNUD ont continué à soutenir les réformes législatives dans le secteur de la justice grâce à un Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice. Le 18 juillet, le stage de formation de trois mois des 2 500 magistrats nouvellement nommés (2 327 civils et 173 militaires), dont 31 % de femmes, a débuté à Kinshasa avant leur déploiement dans les 26 provinces.

53. La MONUSCO a continué à assurer un appui technique, logistique et financier à la justice militaire pour lutter contre l'impunité. De juin à août, la MONUSCO a soutenu trois équipes d'enquête conjointes en Ituri (1) et au Sud-Kivu (2), ainsi que sept audiences foraines au Katanga (1), au Kwilu (1), en Ituri (1), au Nord-Kivu (1), au Sud-Kivu (1) et au Tanganyika (2), ce qui a permis d'interroger 139 victimes, dont 65 femmes et 5 mineurs, sur six sites, et de leur fournir des mesures de protection judiciaire. Ces efforts ont abouti à la condamnation de 29 soldats congolais, de 4 policiers congolais, de 162 membres de groupes armés et de 15 civils, notamment pour crimes de génocide et atteinte à l'intégrité physique, tentative d'assassinat et autres violations graves des droits humains. Dans le cadre de l'attaque des 11 et 12 juin contre le site de personnes déplacées de Lala dans le territoire de Djugu, qui aurait été perpétrée par des éléments de la CODECO, des mandats d'arrêt ont été lancés le 16 juin contre 25 suspects, mais il n'a été procédé à aucune arrestation à ce jour. Une mission d'enquête du ministère public à Lala a été entamée le 14 septembre.

54. Les 24 et 25 juillet, la MONUSCO a également aidé à parachever les statuts et le règlement intérieur de la Commission provinciale vérité, justice et réconciliation au Kasai central et prêté un concours technique au Gouvernement en vue de la mise en place d'un système de réparation pour les victimes de violations flagrantes des droits humains, y compris les violences sexuelles liées au conflit. Le 8 juillet, le Président a nommé les administrateurs du fonds national de réparation créé par décret le 5 mai. Le 11 août, le Gouvernement a adopté un projet de décret stipulant que 11 % des redevances minières devraient être versées au Fonds national de réparation pour les victimes de violences sexuelles liées aux conflits et autres crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.

55. Pour assurer la sûreté et la sécurité du système pénitentiaire, la MONUSCO a contribué à l'amélioration de l'infrastructure de sécurité du bloc à haut risque des prisons de Kabare, Ndolo et Luzumu, fourni des équipements de sécurité et favorisé la mise en place de réseaux de communication stratégiques pour relier les prisons aux autorités nationales et provinciales. Les 28 et 29 juin, la MONUSCO a contribué au renforcement des capacités de 101 personnes, dont 33 femmes, afin de mettre en œuvre la stratégie de déradicalisation des prisons du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation.

C. Protection de l'enfance

56. La MONUSCO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont continué à surveiller et à signaler les graves violations des droits de l'enfant. Entre le

20 juin et le 31 août, la Mission a confirmé 417 violations graves perpétrées contre 319 enfants (230 garçons et 89 filles), dont 185 enfants recrutés et utilisés (153 garçons et 32 filles). Les forces de sécurité congolaises seraient responsables de 16 violations, dont 13 cas de meurtre et de mutilation et deux cas de violence sexuelle.

57. Entre le 20 juin et le 11 septembre, à l'invitation des forces armées congolaises, la MONUSCO et l'UNICEF ont mené des évaluations conjointes de vérification de l'âge de 78 candidats (dont 7 candidates) au recrutement dans les forces armées ; parmi eux, il a été confirmé que 19 étaient des enfants (15 garçons et 4 filles), qui ont donc été éliminés du processus de recrutement.

D. La violence contre le genre et la violence sexuelle dans le conflit

58. De juin à août, le nombre de cas avérés de violences sexuelles liées au conflit a augmenté, touchant au moins 199 femmes. Il est probable que ces cas ne soient toujours pas signalés toutefois, en raison des problèmes d'accès et de sécurité rencontrés par la MONUSCO et de la peur des représailles et de la stigmatisation des victimes. Les groupes armés ont été responsables d'incidents concernant 171 femmes. Les factions Maï-Maï ont perpétré la plupart des atteintes présumées (101), suivies des miliciens Twa (25), des ADF (16), des Raia Mutomboki (16), du M23 (6), des FDLR (2), des Maï-Maï Mazembe (2), des factions Nyatura, de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain et du Zaïre (1 de part et d'autre). Les forces armées congolaises seraient responsables d'actes de violence sexuelle commis sur 25 femmes et la police nationale congolaise, d'actes de violence sexuelle commis sur trois femmes. Les provinces comptant le plus grand nombre de victimes de violences sexuelles commises par toutes les parties étaient le Tanganyika (112), suivi du Sud-Kivu (34), de l'Ituri (29), du Nord-Kivu (17), et du Maniema (7). La MONUSCO a recensé 67 survivants de violences sexuelles liées au conflit vivant dans plusieurs camps de personnes déplacées dans le territoire de Nyiragongo, au Nord-Kivu, mettant en lumière la prévalence inquiétante des viols collectifs et des violences sexuelles. Suite à cela, le 6 juillet, la Mission a mené un dialogue avec des femmes dans le camp de Kanyaruchinya afin d'améliorer la protection des civils, y compris des populations déplacées. Suite à l'implication de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies, le 7 juin, le procureur militaire du Nord-Kivu a ouvert une enquête sur les violences sexuelles liées au conflit et visant les personnes déplacées à l'intérieur et autour de la région de Goma.

59. Du 9 au 17 juin, la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, s'est rendue en République démocratique du Congo pour dialoguer avec le Gouvernement, les autorités provinciales et les forces armées congolaises, ainsi qu'avec la société civile, les donateurs et les survivants de violences sexuelles dans le cadre d'une visite qui a attiré l'attention sur la montée en flèche des violences sexuelles à l'encontre des femmes et des filles déplacées et autour des camps de personnes déplacées. Le 15 juin, M^{me} Patten a participé, avec la MONUSCO et les autorités congolaises, à une cérémonie visant à commémorer le dixième anniversaire de la signature du communiqué conjoint sur la prévention et l'élimination des violences sexuelles liées au conflit et à accélérer la mise en place de l'équipe spéciale chargée d'en assurer l'application. À Goma, le 12 juillet, ma représentante spéciale pour la République démocratique du Congo, Bintou Keita, a eu un échange de vues avec M^{me} Patten et le facilitateur du processus de Nairobi, l'ancien Président M. Kenyatta et tous les trois ont par la suite rencontré des défenseuses des droits humains, donnant ainsi un nouvel élan aux consultations sur la création d'une structure d'assistance multisectorielle. La structure vise à assurer un appui judiciaire, médical et psychologique ainsi qu'une autonomisation économique aux femmes ayant survécu à la violence fondée sur le

genre et à l'exploitation sexuelle dans 17 territoires touchés par le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans un communiqué publié le 13 juillet, le réseau Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit s'est dit préoccupé par les informations faisant état d'un millier d'endroits à Goma, au Nord-Kivu, où les femmes et les filles déplacées sont contraintes d'avoir des relations sexuelles de survie, notamment dans 145 maisons closes, dont 67 se trouvent dans des sites pour personnes déplacées, situés à Karisimbi et à Goma.

X. Stratégie de sortie

60. La MONUSCO a poursuivi ses interventions techniques auprès des autorités congolaises sur la révision du plan commun de transition de 2021, en se concentrant sur les critères clés qui créeraient les conditions de sécurité minimales pour le retrait responsable de la MONUSCO. Le 22 juin à Kinshasa, la MONUSCO et le Ministère du plan ont achevé un atelier de deux jours, qui avait rassemblé 50 représentants nationaux et provinciaux de la société civile de Kinshasa, de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dont 18 femmes et permis de dégager une conception commune du projet de plan de transition révisé adopté au niveau technique et de recueillir des recommandations pour sa mise en œuvre aux niveaux national et provincial.

61. Le 17 août, la Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo a rencontré le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la francophonie, Christophe Lutundula Apala Pen'apala et le Président M.Tshisekedi le 26 août pour discuter de la transition accélérée de la MONUSCO tout en œuvrant de concert pour éviter les lacunes dans la protection des civils après le retrait de la Mission. Le 1^{er} septembre, M. Lutundula Apala Pen'apala a envoyé une lettre au Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il a demandé que la MONUSCO entame son processus de retrait à la fin de l'année 2023 (S/2023/648). Le 14 septembre, le plan commun de transition révisé a été approuvé par le Ministre du plan.

A. Application des mesures prioritaires

62. Du 11 au 29 juillet, la Représentante spéciale pour la République démocratique du Congo s'est rendue au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri pour discuter des défis et des priorités de la transition accélérée de la MONUSCO, comme l'a demandé le Gouvernement, ainsi que pour examiner les possibilités d'adapter la configuration de la Mission et celle des Nations Unies au-delà du mandat actuel de la MONUSCO. La délégation a eu des contacts avec un large éventail de représentants de la société civile, de parties prenantes locales, provinciales et régionales, d'équipes provinciales intégrées de transition, de l'équipe de pays des Nations Unies et d'acteurs internationaux, et formulé des recommandations visant à faire progresser la planification de la mise en œuvre du plan commun de transition révisé.

63. Les 16 et 17 août, la MONUSCO a organisé des consultations territoriales à Uvira, au Sud-Kivu, avec le gouvernement provincial et des représentants de la société civile pour discuter du processus de transition de la Mission, en mettant l'accent sur les territoires d'Uvira, de Fizi et de Mwenga. Les consultations ont permis de recueillir des recommandations sur les zones sensibles, les actions prioritaires et les lacunes en matière de mobilisation de ressources à combler par les institutions publiques, la société civile, les communautés locales et le système des Nations Unies, afin d'assurer un retrait responsable de la MONUSCO du Sud-Kivu.

B. Informations actualisées sur l'intégration et la mobilisation des ressources

64. Les préparatifs se poursuivent en vue d'un recensement complet de toutes les interventions de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies en 2022-2023, afin d'évaluer la portée stratégique et programmatique des Nations Unies, de manière à déterminer les lacunes actuelles et futures en matière de capacités et à orienter les efforts de mobilisation des ressources avant le retrait responsable de la Mission.

XI. Efficacité de la mission

A. Performance de la Mission (personnel militaire et civil et personnel de police)

Composante militaire

65. Au 11 septembre, la composante militaire de la MONUSCO avait déployé 12 548 soldats, dont 6,2 % de femmes, et 506 experts militaires des Nations Unies en mission, dont 25 % de femmes, sur un effectif autorisé de 13 500 soldats et 660 experts militaires des Nations Unies en mission. Du 21 juin au 11 septembre, la MONUSCO a effectué 12 déploiements d'unités de combat, 4 643 patrouilles de jour, 3 535 patrouilles de nuit, 586 patrouilles et missions de longue distance, 303 patrouilles conjointes, 831 escortes et 6 opérations de reconnaissance aérienne.

66. Conformément à ses engagements dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, la MONUSCO a procédé à l'évaluation de 30 unités militaires : 10 unités d'infanterie, 5 unités d'aviation, 2 unités d'état-major de secteur, 3 unités de génie, 1 unité de neutralisation des explosifs et munitions, 1 unité d'évacuation sanitaire aérienne, 1 unité médicale de niveau III, 1 unité médicale de niveau II, 1 unité de transmissions, 1 unité de forces spéciales, 1 unité de police militaire, 1 unité de plan de traitement des eaux et 2 unités de renseignement. Toutes les unités ont été jugées satisfaisantes.

67. Les équipes de liaison sont passées à 16, soit 2,3 % de l'effectif total de la force. L'inspection de l'efficacité opérationnelle pour toutes les unités militaires, à l'exception des états-majors de secteur, des unités médicales et de la police militaire, reposait sur l'outil d'évaluation des unités militaires mis au point par le Bureau des affaires militaires. L'inspection des états-majors de secteur, des groupes médicaux et des unités de police militaire s'est poursuivie au cours de la période considérée. Les équipes de liaison ont effectué 35 patrouilles ciblées et 63 activités, y compris des activités de coopération civilo-militaire et de sensibilisation, contre 75 activités au cours de la période précédente.

68. Le pourcentage de femmes parmi les officiers d'état-major et les observateurs militaires de la MONUSCO est resté à 25 %, comme lors de la période précédente. La participation des femmes a encore baissé toutefois, passant de 6,2 % à 5,9 % par rapport à la période précédente.

69. Du 21 au 26 juillet, un groupe de haut niveau des Nations Unies a enquêté sur les circonstances entourant la réponse de la MONUSCO à l'attaque du 12 juin contre le camp de personnes déplacées de Lala, en Ituri, afin de formuler des recommandations visant à renforcer la prévention et la réaction des composantes civile et militaire face à de tels incidents.

Composante Police

70. Au 11 septembre, la composante Police avait déployé 1 582 membres originaires de 31 pays fournisseurs de contingents : 1 229 membres d'unités de police constituées, dont 211 femmes, et 353 policiers hors unités constituées, dont 101 femmes, pour un effectif autorisé de 1 410 membres d'unités de police constituées et 591 policiers hors unités constituées. Les unités de police constituées ont effectué 2 818 interventions rapides, 276 escortes, 1 803 patrouilles, 936 patrouilles conjointes avec des policiers hors unités constituées, 41 patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise et 109 patrouilles autour des camps de personnes déplacées.

71. Au total, 318 agents de police ont participé aux évaluations périodiques de la performance, dont 62 femmes. La note d'évaluation de la performance générale des policiers hors unités constituées, a chuté de neuf points de pourcentage par rapport à la période précédente, pour atteindre 71 %, baisse qui a été attribuée à un taux de rotation élevé. Afin d'améliorer la performance globale, les policiers hors unités constituées ont bénéficié de séances de formation en mission sur les techniques de présentation (27 policiers, dont 3 femmes), la sensibilisation au genre et la protection des enfants (66 policiers, dont 34 femmes) et la sûreté et la sécurité (16 policiers, dont 7 femmes), ainsi que sur la formation à la gestion de la performance à l'intention des superviseurs (18 policiers, dont 3 femmes).

72. Les unités de police constituées ont bénéficié au total de 24 inspections de l'état de préparation opérationnelle, de 1 188 séances de formation fondées sur des scénarios et de 126 inspections de formation fondées sur des scénarios. La performance de huit unités de police constituées a été jugée satisfaisante. La conformité des besoins logistiques de toutes les unités a été vérifiée par rapport à l'état des besoins des unités pour 2020 ; des plans d'amélioration de la performance ont été élaborés pour combler les lacunes qui subsistaient afin d'améliorer la capacité opérationnelle et logistique, notamment par une meilleure maintenance des équipements existants et l'acquisition de nouveaux équipements.

Composante civile

73. Au 11 septembre, 2 130 membres du personnel civil (dont 21,2 % étaient des femmes), parmi lesquels 299 Volontaires des Nations Unies (dont 48,5 % étaient des femmes) et 51 agents fournis par le Gouvernement, servaient au sein de la MONUSCO.

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

74. La MONUSCO a poursuivi la mise en œuvre du système global de planification et d'évaluation de la performance afin d'orienter et d'améliorer l'exécution du mandat. La combinaison des données visuelles produites par le système global de planification et d'évaluation de la performance, y compris les cartes des activités de protection autour des camps de personnes déplacées et des atteintes à la sécurité recensées, a renforcé les capacités de riposte de la mission dans le cadre des mécanismes d'alerte précoce établis et des réseaux d'alerte communautaires. Les données générées par le cadre de résultats du système global de planification et d'évaluation de la performance de la Mission ont également permis d'éclairer les choix de reconfiguration de la MONUSCO et la configuration future de la présence du système des Nations Unies en République démocratique du Congo, notamment grâce à l'élaboration d'un tableau de bord de la transition qui fournit des données sur les indicateurs et les résultats escomptés aux niveaux national, provincial et territorial.

B. Communication stratégique

75. La MONUSCO a continué d'être la cible de campagnes de mésinformation et de désinformation par le biais d'un réseau de comptes de médias sociaux utilisant des images satiriques et des mots-dièse, accusant la MONUSCO de se montrer inefficace lorsqu'il s'agit de protéger les civils. Au cours de la période considérée, sur les médias sociaux, le sentiment négatif a oscillé autour de 30 %. La MONUSCO a produit des rapports bihebdomadaires sur la mésinformation et la désinformation, intensifié sa présence sur les réseaux sociaux pour démentir les fausses accusations, tenu cinq conférences de presse et eu 15 échanges mensuels avec des journalistes, tandis que 350 articles sur la MONUSCO ont été publiés par des médias internationaux et nationaux en français et en anglais.

C. Fautes graves, notamment faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles

76. Du 1^{er} juin au 15 septembre, la MONUSCO a enregistré 11 nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles qui s'étaient produites entre 2005 et 2023 et concernaient huit membres du personnel militaire et trois membres du personnel civil. Parmi ces allégations, 2 ont été jugées sans fondement et 9 font l'objet d'une enquête de la part des pays fournisseurs de contingents concernés ou de l'ONU. La Mission a veillé à ce que l'ensemble des 12 victimes présumées, ainsi que leurs 10 enfants dont la naissance aurait résulté des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles, sous réserve d'une action en recherche de paternité, soient soutenues et bénéficient d'une aide médicale et psychosociale en temps opportun, conformément aux protocoles d'assistance aux victimes établis avec les prestataires de services, notamment l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population.

77. En coordination avec le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes, deux enquêteurs nationaux et une équipe de la Force de défense nationale sud-africaine chargée d'examiner les demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire ont mené des enquêtes sur place et prélevé des échantillons d'ADN sur 25 mères et 30 enfants à Goma, Bukavu, Beni et Bunia. Leurs conclusions serviront à faciliter les demandes en reconnaissance de paternité et les demandes de versement de pension alimentaire impliquant des membres des contingents sud-africains. Du 8 au 10 août, la Mission a soutenu la visite de Jane Connors, Défenseuse des droits des victimes, qui a eu des échanges de vues avec les autorités congolaises sur les moyens de renforcer l'assistance fournie par l'Organisation et ses partenaires, y compris l'accès à la justice pour les victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par le personnel des Nations Unies, et de promouvoir les droits des victimes.

78. Conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, la MONUSCO a renforcé ses efforts de prévention en menant des activités de sensibilisation et de formation et grâce au dialogue avec les communautés et les organisations humanitaires locales. La Mission a également enregistré 15 nouvelles allégations d'autres fautes graves, dont 4 attribuées aux militaires, 1 à la police des Nations Unies et 10 au personnel civil. Des allégations concernant des faits de fraude ou de vol (4), d'abus de fonction/d'autorité (2), de conduite prohibée (2), de trafic de marchandises interdites (2) et d'autres allégations concernant des actes susceptibles de nuire à la réputation de l'Organisation (3), faisaient l'objet d'une enquête.

XII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

79. La période considérée a été marquée par plusieurs attaques et menaces contre le personnel et les locaux des Nations Unies. Le 26 juin, des individus armés ont tiré sur un hélicoptère de la MONUSCO près de Kitchanga, au Nord-Kivu, qui a réussi à atterrir en toute sécurité à l'aéroport de Goma. En juillet, cinq incidents de jets de pierres contre des véhicules de la MONUSCO ont été signalés à Goma. Le 31 juillet, l'équipe d'intervention rapide des forces de sécurité intégrées est intervenue lors d'une manifestation violente dans le camp de personnes déplacées de Kanyaruchinya, dans le Nord-Kivu, et a évacué en toute sécurité le personnel des Nations Unies présent sur place. Le 30 juin et le 2 août, le groupe politico-religieux autoproclamé Wazalendo, Foi naturelle judaïque messianique vers les nations, a mobilisé de grandes manifestations devant les bureaux logistiques de la MONUSCO à Goma, appelant au départ de la Mission avant le 31 décembre 2023 et menaçant d'attaquer la MONUSCO et certains organismes des Nations Unies. Le 30 août, la MONUSCO a activé un plan de sécurité intégré à Goma suite aux événements décrits au paragraphe 21 ci-dessus.

80. Le nombre d'incidents de sécurité et de sûreté a baissé, passant de 152 au cours de la période précédente à 108. Ces incidents ont touché 53 membres du personnel des Nations Unies, dont 3 femmes. Il s'agissait de 2 cas de conflit armé, de 88 incidents liés à la criminalité, de 36 cas de troubles civils et 49 cas liés à des dangers. Au Nord-Kivu, la Mission a maintenu les mesures d'atténuation mises en œuvre à la suite des manifestations de grande ampleur contre la MONUSCO en 2022, y compris les restrictions de déplacement et l'utilisation de véhicules banalisés.

81. En juin, un membre des Maï-Maï détenu à la prison de Beni a admis avoir participé à l'attaque contre la base de la MONUSCO à Butembo en juillet 2022 et indiqué que d'autres suspects détenus étaient également impliqués. Le 17 juillet, le procureur militaire a demandé à la MONUSCO de mettre en commun les éléments de preuves à cet égard. La MONUSCO a continué à suivre chaque semaine le procès en appel devant la Haute Cour militaire à la prison de Ndolo à Kinshasa de 50 personnes condamnées dans le procès pour meurtres des deux experts de l'ONU dans la province du Kasai central en 2017.

XIII. Observations

82. Je me félicite de l'engagement de la Commission électorale nationale indépendante à garantir un processus électoral libre, équitable, inclusif et transparent, y compris la participation des femmes. Je réaffirme que l'ONU est disposée à fournir ses bons offices et un soutien technique et logistique limité, conformément à son mandat, pour appuyer les élections. Les informations faisant état de violations des droits humains, d'actes d'intimidation et de discours de haine, visant en particulier les femmes engagées dans la politique, l'opposition politique, les défenseurs des droits humains et les journalistes, sont extrêmement préoccupantes. Je demande instamment aux autorités de veiller à ce que les responsables répondent de leurs actes et j'encourage l'adoption rapide du projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie.

83. Je reste profondément préoccupé par la détérioration de la situation en matière de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, notamment par les activités des milices et des groupes armés. Les actes de violence inqualifiables perpétrés par les groupes armés ADF, CODECO, M23, FDLR, Zaïre et Maï-Maï contre les civils doivent cesser et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Je demande de nouveau à tous les groupes armés congolais et étrangers de déposer inconditionnellement leurs armes. J'encourage le Gouvernement à respecter le

principe de non-intégration des ex-combattants des groupes armés dans les forces armées et à mobiliser les ressources adéquates, en collaboration avec les partenaires bilatéraux, pour soutenir la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation aux niveaux national et provincial.

84. Je déplore les lourdes pertes en vies humaines survenues à la suite des événements qui se sont produits le 30 août à Goma et présente mes sincères condoléances aux autorités et au peuple congolais, tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés. Je salue l'annonce par le Gouvernement d'une enquête approfondie et renouvelle l'engagement de l'ONU à soutenir ce processus, notamment pour garantir le respect des droits humains.

85. Je suis profondément préoccupé par l'ampleur et la gravité de la crise humanitaire qui touche le pays, en particulier en Ituri et au Nord-Kivu et notamment par l'augmentation spectaculaire des violences sexuelles et fondées sur le genre à l'intérieur et autour des camps de personnes déplacées. Je condamne les attaques contre les travailleurs humanitaires et les entraves à l'accès humanitaire et j'appelle à un engagement accru des donateurs en faveur du plan de réponse humanitaire 2023 qui reste chroniquement sous-financé.

86. Je suis encouragé par la tenue du cessez-le-feu entre le M23 et les forces armées congolaises, mais préoccupé par l'augmentation des affrontements entre le M23 et d'autres groupes armés. Je condamne fermement la poursuite de l'occupation illégale par le M23 de territoires dans le Nord-Kivu et renouvelle mon appel au groupe pour qu'il se retire complètement des zones occupées et se conforme aux décisions du communiqué de Luanda du 23 novembre 2022. La MONUSCO reste déterminée à tirer parti de ses capacités pour soutenir les processus de Luanda et de Nairobi.

87. Je salue les efforts en cours pour harmoniser et coordonner les initiatives de paix existantes afin de faire face à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo et je réaffirme l'engagement de l'ONU à soutenir les acteurs régionaux dans leurs efforts. Je salue le Gouvernement de la République démocratique du Congo et les efforts continus du facilitateur du processus de Nairobi, l'ancien Président du Kenya, M. Kenyatta, pour faire avancer le processus de Nairobi et j'exhorte toutes les parties prenantes à s'engager de manière constructive de manière à faciliter le quatrième cycle de consultations. Je me félicite de l'ardeur du facilitateur dans la lutte contre les violences sexuelles liées au conflit dans l'est de la République démocratique du Congo et je confirme que l'ONU est prête à l'aider dans cette entreprise. Je salue également les efforts diplomatiques soutenus du Président de l'Angola, M. Lourenço, en faveur du processus de Luanda et en tant que nouveau Président de la SADC. Prenant acte du renouvellement du mandat de la Force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est et des projets de déploiement de la mission de la SADC en République démocratique du Congo, j'insiste sur la nécessité de coordonner toutes les troupes déployées sur le terrain, y compris avec la MONUSCO, afin de permettre une protection efficace des civils et d'assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

88. Je suis encouragé par l'engagement continu des autorités congolaises à réviser le plan commun de transition pour la MONUSCO y compris l'approbation le 14 septembre du plan commun de transition au niveau du Ministère du plan. Comme indiqué dans mon rapport sur les possibilités d'adapter la configuration de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la configuration future des entités des Nations Unies dans le pays au-delà du mandat actuel de la Mission ([S/2023/574](#)), la transition de la MONUSCO est avant tout un transfert de ses responsabilités essentielles à l'État congolais. Je réaffirme la volonté inébranlable de l'Organisation des Nations Unies d'accélérer le

rythme de la transition de la Mission, conformément aux vœux du Gouvernement de la République démocratique du Congo. L'ONU s'engage à collaborer étroitement avec les autorités congolaises pour parachever le plan commun de transition révisé pour la MONUSCO, qui doit rester guidé par des mesures visant à assurer un retrait responsable de la Mission parallèlement à l'extension de l'autorité de l'État en République Démocratique du Congo.

89. Je tiens à remercier ma représentante spéciale pour sa détermination et sa persistance. Je tiens également à dire ma gratitude à l'ensemble du personnel de la MONUSCO, aux membres du système des Nations Unies, aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et au Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs, pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer en faveur de l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables en République démocratique du Congo et dans la région.

